

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AULNOIS-SUR-SEILLE

Séance du 18 JUIN 2026

DATE DE CONVOCATION

11/06/2026

DATE D’AFFICHAGE

11/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :11

L’an deux mil vingt-six, le 18 juin à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de :

Madame Wendy KELLER, la Maire

Étaient présents : Mmes KELLER Wendy, CAPELLE Stéphanie, BRITSCHER Morgane, DUMAS Valérie, RUGGERI Stéphanie, Mrs ALBRECH Sébastien, GAZIN Jean-Christophe, COUSIN Guy.

EN EXERCICE : 11

Formant la majorité des membres en exercice.

PRÉSENTS : 11

Était absent excusé : /

Mr PIERRE Jordan a donné pouvoir à Mme DUMAS Valérie

Mr DOSDAT Livier

Mr VERRIER Antoine

Était excusé : /

VOTANTS : 09

Pour : 07

Contre : 00

Abstentions : 02

Le secrétariat a été assuré par : Mme ARTIS Laetitia

DELIBERATION N° 2026 – 031

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX
D’HABITATION**

Le Maire d’Aulnois-sur-Seille, expose les dispositions de l’article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d’instituer la taxe sur la vacance des locaux d’habitation.

La Maire rappelle les conditions d’assujettissement des locaux et les critères d’appréciation de la vacance et précise qu’en cas d’imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l’article 1406 bis du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d’instituer la taxe sur la vacance des locaux d’habitation
- CHARGE La Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-Préfecture

le 23 juin 2026

et publication ou notification

le 23 juin 2026

Fait à Aulnois-Sur-Seille, le 23 juin 2026

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

La Maire,

KELLER Wendy

